RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2LCT INVEST

Société par Actions Simplifiée au capital de 330 800 €
Siège social : 3173 Route de Mâcon 71800 VARENNES SOUS DUN
883 000 473 RCS MACON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE MIXTE
EN DATE DU 28 FEVRIER 2025

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2024

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition de son Président, décide d'étendre l'objet social à l'activité suivante : « *L'achat, la vente, le négoce de tous produits pétroliers* ».

Décide en conséquence de modifier la rédaction de l'article 3 des statuts comme suit :

Article 3 - Objet

La Société a pour objet la prise de toutes participations, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, notamment par voie d'acquisition de titres de sociétés existantes, de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique, ainsi que l'administration et la gestion de ces participations.

Elle pourra effectuer toutes prestations de conseil, toutes prestations en matière juridique avec l'assistance de professionnels du droit, en matière de traitement comptable pour le groupe, en matière administrative, financière, informatique, de communication et de marketing et toutes activités de recherche, de développement et d'animation.

L'achat et/ou la location de tous biens en vue de leur mise à disposition ou leur location aux sociétés du groupe.

L'achat, la vente, le négoce de véhicules particuliers, utilitaires ou poids-lourds, neufs ou d'occasion, en France ou à l'étranger.

La location sans chauffeur de véhicules particuliers, utilitaires, industriels ou poids-lourds.

L'achat, la vente, le négoce de tous produits pétroliers.

Le conseil et la formation sur la supply-chain en matière de transport routier, de logistique, de stratégies commerciales et économiques.

La mise à disposition de personnel de conduite à ses filiales dont l'objet est le transport public de marchandises.

L'organisation, la gestion, l'animation, l'exploitation, la production en France et à l'étranger de toutes manifestations événementielles ou commerciales, de séminaires, de conventions, de congrès, de salons, de soirées d'entreprises.

Elle pourra faire généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, susceptibles d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT, CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

